



# Les Nouvelles d'Andrest

**Bulletin d'Informations municipales n° 21 - Octobre 2021**

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Nous venons tous, petits et grands, de faire notre rentrée après un bel été qui s'est fait quelque peu attendre mais où nous avons pu profiter de quelques libertés sous contraintes, mais moins limitées qu'en début d'année.

La rentrée scolaire "presque normale" s'est déroulée de façon satisfaisante, protocole oblige.

Les tout petits, pour qui c'était la première, ont été reçus par Béatrice SANZ, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) qui assurait sa dernière rentrée. "Baby" aura durant sa carrière accueilli pas moins de 40 promotions. Elle fut d'ailleurs présente lors de l'ouverture de la première école maternelle de la commune créée en 1981 par le Maire de l'époque : Yvan SOUPTEs.

Côté mairie, il y a du nouveau ; dès le 1<sup>er</sup> octobre vous serez accueillis par Delphine LAPOUDGE en binôme avec Charline CARRERE qui lui cèdera sa place lors de son prochain départ pour une retraite bien méritée.

Dans ce bulletin vous pourrez prendre connaissance du budget communal. La fiscalité locale d'Andrest reste inchangée. Dans un contexte économique très difficile, de nombreuses communes ont cependant été contraintes d'augmenter leurs taux. Pour notre part, c'est par une gestion rigoureuse et prudente que nous avons pu reconduire les taux des années précédentes malgré une hausse des dépenses liées à la crise sanitaire.

Au niveau politique, lors des dernières élections régionales du mois de juin c'est avec pas moins de 57,8 % des voix (meilleur score national) que la liste de Carole DELGA a été réélue à la tête de l'Occitanie.

Concernant les élections au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, Isabelle LAFOURCADE et Bernard POUBLAN ont été réélus avec 69 % des voix.

Ces deux résultats très positifs permettront à ces élus engagés de mener à bien leurs projets proches de notre territoire et au service de ses habitants.

Pour la deuxième année consécutive la fête locale n'a pu avoir lieu en raison des limitations sanitaires. Toutefois, une belle soirée pour notre fête nationale, finalisée par un magnifique feu d'artifice, a pu être organisée par l'Association Animations Andrest. Nous la remercions et comptons sur ses membres pour nous divertir très prochainement.

Les élus de la commune, quant à eux, se sont réunis lors du conseil municipal de septembre afin de travailler sur de futurs projets structurants. Une commission ad hoc s'est créée afin de mener une réflexion sur la rénovation de la salle des fêtes ainsi que de la cantine scolaire attenante.

Cette année l'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 3 décembre à 19 h à la salle des fêtes. Ce moment de partage n'ayant pas eu lieu l'an dernier, les nouveaux habitants arrivés depuis septembre 2019 seront conviés à y assister par courrier. Les nouveaux Andrestois qui n'auront pas été identifiés pourront naturellement participer à cet événement.

Alors que le bulletin est en fin d'élaboration, la triste nouvelle du décès d'André VÉDÈRE vient de nous parvenir. Cette disparition affecte tout un village qui perd l'une de ses grandes figures. Nous aurons l'occasion de revenir sur son action lors d'un prochain bulletin.

Vous souhaitant bonne lecture et une excellente rentrée, recevez Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments dévoués.

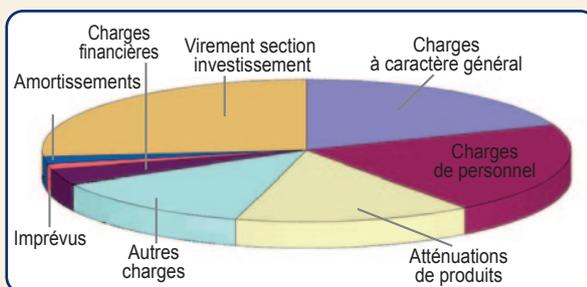
Louis DINTRANS  
Maire d'Andrest



# Budget de fonctionnement (Prévisions 2021)

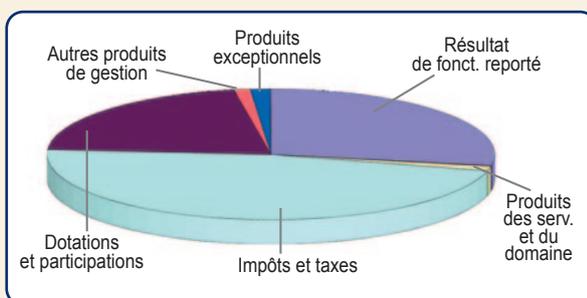
Dépenses	
Charges à caractère général	172 785,00
Charges de personnel	185 307,00
Atténuation de produits	130 571,00
Autres charges	115 771,00
Charges financières	32 025,00
Imprévus	10 000,00
Amortissements	15 255,01
Virement section investissement	238 072,19
	<b>899 786,20</b>

Recettes	
Résultat de fonct. reporté	249 452,84
Atténuation des charges	1 475,00
Produits des serv. et du domaine	10 536,00
Impôts et taxes	424 144,00
Dotations et participations	190 273,00
Autres produits de gestion	10 504,00
Provisions et opérations d'ordre	12 808,36
Produits exceptionnels	593,00
	<b>899 786,20</b>



## Excédent cumulé

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 249 452,84 €



## INVESTISSEMENTS 2021

Le budget d'investissement pour l'année 2021 a été voté à hauteur de 422 129,92 €, (Restes à réaliser inclus).

## Evolution des taux communaux

	2007	2008	2017	2018	2019	2020	2021
T.H.	9,70	9,90	9,90	10,50	10,50	10,50	10,50
F.B.	10,98	11,20	11,20	11,88	11,88	11,88	36,57*
F.N.B.	55,00	55,00	55,00	58,33	58,33	58,33	58,33

Le taux de la taxe d'habitation est figé par l'État et n'est plus voté par la commune depuis 2020. Toutes les résidences principales en seront exonérées en 2023.

\*Le taux de la taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) passe à 36,57 %. Le taux communal (11,88 %) s'ajoute à celui du Département (24,69 %) qui a été transféré suite à la suppression de la taxe d'habitation. Seule la part couvrant la suppression de la taxe d'habitation fixée en 2017 sera perçue par la commune.

## France Services : le service public au cœur du territoire Service porté par la Communauté de Communes Adour Madiran

Vous avez besoin d'aide dans vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.



RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives au quotidien.

France Services c'est dans un seul et même endroit : la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, Pôle Emploi, la Caisse de Retraites, les impôts, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction Générale des Finances Publiques.

Vous serez accueilli par un agent qui est formé pour trouver des solutions immédiates. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

La maison France Services se situe 21, place du Corps Franc Pompiers à Vic-en-Bigorre.

Elle est joignable par téléphone au 05 62 31 79 01 ou par mail : msap@adour-madiran.fr

## La légalisation de signature

La légalisation d'une signature authentifie votre propre signature. La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document signé.

Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile et présenter les documents suivants :

- Document avec la signature à légaliser.
- Pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

L'authentification de votre signature se fait **obligatoirement en votre présence**. Vous devrez signer au guichet **devant l'agent**. La démarche est gratuite.

Vous pouvez également faire cette démarche devant le notaire de votre choix.



## Renforcement des berges du chemin de Peyrelade

Courant juillet, les travaux de renforcement des berges du ruisseau du chemin de Peyrelade ont débuté par la pose de pieux et de rondins d'acacias avec la participation des agents de la commune et ceux du Syndicat Mixte de Gestion Adour et Affluents.

Une action est, de ce fait en cours, pour aménager le chemin afin de réduire l'impact de la vitesse des eaux lors des inondations.

## Urbanisme et constructions

Conformément au Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Andrest en vigueur et au code de l'urbanisme, nous rappelons que toute construction (mur, clôture, pose de velux ou de panneaux solaires, abri de jardin, piscine, véranda, car port, garage ...) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie. Suivant la zone où vous habitez, vous pouvez aussi être concernés par le Plan de Prévention des Risques et des Inondations (PPRI) et la réglementation imposée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour un périmètre défini autour de l'église. Pour toute question, projet ou demande à ce sujet, nous vous invitons à prendre rendez-vous sur les permanences du service urbanisme le vendredi après-midi.

## Banque alimentaire

L'aide de la banque alimentaire de la commune permet aux foyers andrestois en difficulté d'accéder une fois par mois à un don d'aliments de première nécessité.

Les dossiers de demande d'aide sont à retirer à la mairie. L'attribution de cette aide est calculée et contrôlée par une commission d'élus en fonction des revenus du foyer. Cette démarche est assurée en toute confidentialité. Les personnes concernées peuvent contacter la mairie pour toute demande d'information.

## Travaux sur le parking de la salle des fêtes

Dans le cadre d'une concertation entre les élus de la commune et les parents d'élèves, les services techniques municipaux ont matérialisé, par un traçage au sol, des places de parking devant la salle des fêtes. Deux places pour les personnes à mobilité réduite, des arrêts minutes et un espace motos ont été créés.

Ces nouvelles places permettront un stationnement harmonieux et sécurisé des véhicules, en particulier ceux des parents d'élèves. Il est rappelé que le parking du pôle multi-services est strictement réservé à la clientèle.



Par ailleurs, dans un souci de sécurité, le parking de la salle des fêtes est dorénavant interdit aux poids lourds de plus de 3.5 tonnes (bus, camions).

De ce fait, les camions de vente d'outillage se placeront dorénavant place de la Paix (route de Siarrouy).

## Entretien du cimetière

Nous vous invitons à respecter les consignes de tri sélectif au cimetière. Des containers et des composteurs sont à votre disposition afin d'y déposer exclusivement les déchets végétaux et autres en relation avec l'entretien des tombes par les familles et les proches des défunts.



## Incivilités et sécurité

Poubelles renversées, panneaux de signalisation arrachés, distributeur de boissons endommagé... les actes de vandalisme se sont multipliés dans le village cet été. De tels actes ne peuvent être tolérés dans la commune. La gendarmerie a été immédiatement saisie de ces incivilités et redoublera de vigilance.

Il faut garder en mémoire que tous ces actes gratuits ont malheureusement un impact financier pour la commune et donc pour les contribuables.

Par ailleurs, la gendarmerie signale le passage sur le territoire de faux policiers en civil munis de cartes professionnelles. Ces faux policiers se présentent chez les particuliers sous divers prétextes afin de repérer les habitations et d'y commettre des vols.

Il est demandé aux habitants témoins de ces agissements de contacter immédiatement le 17.

## Mise en place d'un numéro d'appel d'urgence 07 72 51 24 03

Un numéro d'appel d'urgence des élus, les week-ends et jours fériés, a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Ce numéro est à la disposition de la population **uniquement pour les événements graves et exceptionnels.**

## Rentrée scolaire

La nouvelle rentrée à effectif constant (132 élèves) s'est bien déroulée à l'école Simone VEIL.

Les petits et les grands ont été accueillis par les professeurs des écoles et le personnel encadrant (ATSEM, AESH...) sans oublier les retrouvailles avec les copines et les copains.

La cantine, la garderie et le centre de loisirs du mercredi reprennent leur cours normal. La Communauté de Communes Adour Madiran est à votre service concernant toute demande d'information ou inscription.



## Centre de loisirs d'été

Le centre de loisirs à Andrest, supervisé par la Fédération Léo Lagrange, a connu une très bonne fréquentation cet été. Pas moins de 50 enfants ont participé aux nombreuses activités telles que le paddle, l'accrobranche, le vélo, l'atelier de pâtisserie et un mini-séjour à la base de loisirs Venise Plage située à BOURS.

## Festivités du 14 juillet

La cérémonie du 14 juillet s'est tenue près de l'Arbre de la Liberté mardi 13 juillet.

Malgré le temps maussade, le public a répondu présent après plusieurs mois de restrictions sanitaires. Cette manifestation a eu lieu en présence des élus municipaux, de Monsieur Bernard POUBLAN, Conseiller Départemental, de l'association des Anciens Combattants, d'une délégation de sapeurs-pompiers, des associations et notamment Monsieur David POINSOT, Président à la fois des Anciens Combattants et de l'Association Animations Andrest.

Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie, à l'invitation de l'Association Animations Andrest qui a prolongé les célébrations par une soirée avec un concours de pétanque, une prestation musicale et un magnifique feu d'artifice.



## Cérémonie de la Libération

La cérémonie de la Libération s'est tenue à la stèle Cadennes en présence de la délégation des anciens combattants et de son association, présidée par Monsieur David POINSOT, des sapeurs-pompiers, de l'Association Animations Andrest et des conscrits.

Monsieur le Maire a remercié l'ensemble des participants tout en rappelant ce devoir de mémoire important pour toutes les générations. Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie.

## Fête locale

Les nombreuses mesures sanitaires ont contraint l'Association Animations Andrest, après débat et concertation, à annuler les fêtes d'Andrest cette année. L'association informe "qu'elle continuera à concocter des programmes d'animation pour l'avenir, et mettra tout en œuvre pour qu'ils se déroulent".

## Le Jour de la Nuit : le samedi 9 octobre 2021 extinction de l'éclairage public

**"Eteignons la lumière, rallumons les étoiles"**

Le Jour de la Nuit est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Coordonné par l'association Agir pour l'Environnement et soutenu par de nombreux partenaires nationaux, le Jour de la Nuit est l'occasion d'observer le ciel et de redécouvrir notre rapport à la nuit grâce aux centaines d'extinction de lumières qui ont lieu lors d'une soirée chaque année.

Ensemble, fêtons la nuit noire et le ciel étoilé.



## Dates à retenir :

**Médiathèque Pierre GAMARRA**

• **Judi 14 octobre** : La Grande Lessive, thème "Tous les oiseaux" (tous les habitants sont conviés à venir afficher leur création au format A4 devant la médiathèque)

• **Vendredi 15 octobre à 18 h 30** : lecture de "La Peste" d'Albert CAMUS

• **Vendredi 22 au 29 octobre** : Escape Game "Harry Potter"

• **Du 16 novembre au 4 décembre** : exposition de sculptures de Jean CLERMONT "l'homme et le livre" (vernissage samedi 20 novembre à 11 h)

• **Samedi 18 décembre** : spectacle de Noël (tout public)

**Accueil des nouveaux arrivants**

La commune envisage d'organiser l'accueil des nouveaux arrivants (2020/2021) le vendredi 3 décembre à 19 h à la salle des fêtes. Une invitation sera adressée prochainement aux nouveaux Andrestois.

**Associations**

• Nouveau : cours de flamenco pour les petits et les adultes, le mercredi à la salle des fêtes par l'association El Duende y los Baldes.

• Le nouveau président de l'amicale pongiste est Monsieur Robert PARIÉS qui succède à Monsieur Serge LASSERRE.

• L'atelier couture reprend son activité à la salle Associative les lundis de 14 h à 18 h.

**Ramassage des ordures ménagères du jeudi 11 novembre**

Le 11 novembre tombant un jeudi, jour du ramassage des ordures ménagères, la collecte sera effectuée le mercredi 10 novembre, selon la règle en vigueur (quand le jour de ramassage tombe un jour férié, la collecte se fait le mercredi de la même semaine).

## BULLETIN D'INFORMATIONS

N° 21

DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION  
Louis DINTRANS

REDACTION ET PHOTOS  
Commission  
Communication  
du Conseil Municipal

CONCEPTION  
ET IMPRESSION  
Alphabet Imprimerie  
65500 Vic-en-Bigorre

Tirage à 600 ex.